



Un bois acheté en indivis

Par grojardin

bonsoir,

j'aimerais savoir comment se passe la succession de deux co-proprétaires d'un bois qui ne sont pas issus de la même famille le jour où l'un des deux décède. Ses enfants héritent-il de sa quote part et peuvent-ils devenir co propriétaires eux aussi.

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ils ne sont pas "copropriétaires", mais "indivisaires".

Si l'un décède, ses héritiers se partagent sa quote-part et deviennent indivisaires à leur tour avec le survivant qui garde sa part.

A tout moment un indivisaire peut demander le partage pour sortir de l'indivision.

Par grojardin

si le bois acheté, les acquéreurs ont chacun déboursé la moitié du prix de vente. Comment est calculé la quote-part ? si l'un des deux acquéreurs veuf, décède, ses 4 héritiers se partagent la quote part de 50% en 4 ?

Par yapasdequoi

Oui.

Le premier garde 50%

Les héritiers du défunt auront 12.5% chacun